

RETZ EN VALOIS

LE JOURNAL
DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

n° 11
juin 2020



Dossier Spécial

Covid-19 : les actions de la CCRV

Vie pratique

Habitat : vous n' imaginez pas ce qu'on peut faire pour vous !

Sortir & découvrir

Foire-expo Retz-en-Valois : deuxième édition en vue !

Sommaire

Brèves.....p.3

Dossier spécial..... p.4 à 6

- Quid des élections intercommunales ?
- Covid-19 : les actions de la CCRV
- Covid-19 : aides aux entreprises

Vie pratique.....p.7 à 11

- Assainissement : les lingettes c'est dans la poubelle !
- Gros succès pour le séjour hiver !
- Dès 12 ans, monte un projet et crée ta Junior Association !
- Le RAM ce n'est pas que pour les "ass. mat. " !
- Habitat : vous n' imaginez pas ce qu'on peut faire pour vous !
- Le premier PLUi de la CCRV est en vigueur !

Territoire d'entreprises.....p.12 et 13

- Végét'halles : des fleurs locales de qualité
- Foire-expo Retz-en-Valois : deuxième édition en vue !

Sortir & découvrir.....p.14 à 17

- Découvrez les trésors de nos communes :
Puisseux-en-Retz, Vézaponin, Passy-en-Valois et Pernant
- François I^{er} grand roi de France
- Focus sur... l'Agence Aisne Tourisme
- J'emmène mes élèves en sortie avec l'office de tourisme

Agenda.....p.18 et 19

- Agenda des communes
- Le point sur les événements de la Communauté de Communes

Les événements de la Communauté de Communes.....p.20

Le journal Retz-en-Valois est une publication de la Communauté de Communes

Directeur de la publication : Alexandre de Montesquiou

Rédaction en chef : service communication

Conception et réalisation : DonCameleon.net

Impression : Alliance partenaire graphique

Photographies : © Droits réservés : Communauté de Communes sauf autres mentions et reprises d'affiches ;
© Adobe Stock ; credit couverture @designbyrawpixel.com/freepik

N° ISSN : 2553-9426



Alexandre de Montesquiou
Maire de Montgobert
Président de la Communauté de Communes Retz-en-Valois

Vous tenez entre vos mains un numéro un peu particulier du Retz-en-Valois : sa rédaction s'est faite en pleine période de confinement et sa distribution a été effectuée dans un contexte singulier, alors que notre pays a entamé le déconfinement, tant attendu par chacun d'entre nous.

Face à cette crise sanitaire, économique et sociale sans précédent depuis un siècle, la Communauté de Communes Retz-en-Valois (CCRV) s'est pleinement mobilisée, avec un triple objectif :

- **protéger les agents tout en assurant la continuité du fonctionnement administratif de la collectivité et en soutenant les 54 communes qui**

la composent : mise en place du télétravail pour que l'ensemble des services intercommunaux soit toujours joignable, don de masques chirurgicaux aux communes pour leur permettre d'assurer un service minimum ;

- **proposer une aide concrète au personnel soignant et médico-social** afin de lui permettre d'accompagner les personnes fragiles dans les meilleures conditions possibles (don de 20 000 masques FFP2, accueil d'urgence gratuit pour leurs enfants proposé dans les locaux du Relais Assistants Maternels) ;

- **accompagner les entreprises, les commerçants et les artisans :** informations permanentes sur les dispositifs de soutien de l'État et de ses partenaires pour aider le monde économique, mise en place d'une aide financière complémentaire de la CCRV.

Toutes ces actions sont venues compléter l'engagement de tous les bénévoles qui ont œuvré pour l'intérêt général. Vous pourrez les découvrir en détail dans le dossier spécial Covid-19 qui suit (pages 4 à 6), mais aussi en savoir davantage sur divers autres sujets.

Ainsi, au fil des pages « Vie pratique », nous vous proposons d'aborder des sujets aussi variés que les activités mises en place par le Service Enfance Jeunesse ou les aides existantes en matière d'amélioration de l'habitat.

Le développement économique est également à l'honneur avec notre traditionnelle interview d'une entreprise du territoire : découvrez qui est le nouvel occupant de la zone d'activité de Pontarcher, à Ambleny !

Enfin, pour sa deuxième parution, la rubrique « Valois » vous dévoilera peut-être quelques secrets sur François I^{er}... alors que les travaux tant attendus de son célèbre château cotterézien ont eux aussi repris leur cours.

Malgré cette situation inédite, nous espérons que vous trouverez dans ce journal, comme chaque trimestre, une information claire sur notre fonctionnement, nos actions et l'actualité de notre territoire.

Prenez soin de vous et de vos proches,

continuez de respecter les gestes barrières,

et poursuivons notre mobilisation pour que notre territoire et notre pays retrouvent leur dynamisme.

Bonne lecture !



Natura 2000

Le 10 mars dernier, le DOCUMENT d'Objectifs (DOCOB, sorte de plan de gestion) du site Natura 2000 « Massif forestier de Retz » a été validé unanimement par le comité de pilotage du site.

Chaque chapitre de ce document (diagnostics, enjeux, objectifs, actions) a été préalablement discuté et validé en groupes de travail réunissant différents acteurs du territoire (collectivités, services de l'Etat, associations d'usagers, gestionnaire ONF, organismes scientifiques...).

Le DOCOB présente le site Natura 2000 dans son environnement et propose 5 axes à suivre sous forme d'actions favorables aux habitats d'intérêt communautaire qu'il contient et aux espèces animales ou végétales qui y vivent.

Une documentation plus détaillée est disponible à l'office de tourisme Retz-en-Valois ou sur : www.cc-retz-en-valois.fr/vie-pratique/environnement/natura-2000/.

Bornes électriques

Dans l'Aisne, un projet de déploiement de bornes de recharge publiques pour véhicules électriques et hybrides est en cours. Piloté par l'USEDA et avec la participation de l'ADEME et de la CCRV (9 000€/borne), 2 bornes, dites « super-chargeurs », sur 3 sont déjà installées sur notre territoire : à Villers-Cotterêts (parking de la piscine) et à Vic-sur-Aisne (place du port face aux silos). La troisième sera implantée ultérieurement à La Ferté-Milon.

Ces nouvelles bornes sont quatre fois plus rapides et sont capables de recharger 80% de la batterie de véhicules électriques ou hybrides en seulement 30 minutes.



Déchets verts à la maison

Que faire de ses déchets verts sans bouger de chez soi ? Des solutions toutes simples pratiques et écologiques :

- le paillage : laisser les feuilles mortes autour des pieds des plantes, les tontes en petit tas dans votre jardin. La nature fera le reste ;
- le compostage en tas : fabriquer votre compost avec vos tontes, vos épluchures, vos cartons,... vos fleurs apprécieront cet engrais naturel.

Besoin d'aide ? N'hésitez pas à vous rapprocher de notre service environnement ou de vous rendre sur le site internet de l'ADEME au lien suivant : www.ademe.fr/compostage-paillage

Les permanences à l'antenne de Vic-sur-Aisne

L'antenne de Vic-sur-Aisne de la CCRV vous accueille lors de permanences pour évoquer des sujets variés grâce à ses partenaires

Conciliateur de justice	1 ^{er} lundi du mois	9h00-12h00 sur rdv	07 83 70 12 38
Unités Territoriales d'Action Sociale (UTAS)*	Tous les mardis	9h30-12h00 sur rdv	03 23 76 30 34
Antenne régionale des Hauts-de-France	1 ^{er} mercredi du mois	8h30-12h00 sur rdv	03 74 27 30 34
SOLIHA / Picardie Pass Rénovation (concerne l'habitat cf article p 10)	2 ^e , 3 ^e et 4 ^e mercredi du mois	11h00-12h00 sur rdv	03 23 26 73 50
Mission Locale	Tous les vendredis	8h30-16h00 sur rdv	03 23 74 51 14

*UTAS : ces unités vous renseignent à propos des aides à la famille et à la personne, de la protection de l'enfance, de l'insertion sociale et professionnelle, de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, sur la compensation de la perte d'autonomie...

Quid des élections *intercommunales*?

Initialement programmée à la suite du second tour des élections municipales qui devait se tenir le 22 mars, la mise en place de la nouvelle équipe intercommunale a dû elle aussi être reportée vu le contexte sanitaire exceptionnel. Avec vous, on fait le point sur la situation du territoire de la Communauté de Communes Retz-en-Valois (CCRV) et un petit rappel des modalités du vote intercommunal.

Comment sont élus les 82 Conseillers communautaires de la CCRV ?

Le mode de scrutin varie en fonction du nombre d'habitants dans la commune.

• Dans les communes de plus de 1 000 habitants (4 communes sur le territoire de la CCRV)

Sur le même bulletin de vote figurent les candidats au Conseil municipal et, parmi eux, ceux qui sont « fléchés »¹ pour siéger également au Conseil communautaire. Les listes sont paritaires (femme/homme).

Pour représenter ces 4 communes, 32 Conseillers communautaires (2 pour Ambleny, 4 pour La Ferté-Milon, 3 pour Vic-sur-Aisne et 23 pour Villers-Cotterêts), ont ainsi été élus au suffrage universel direct dès le premier tour, en même temps que les Conseillers municipaux, pour toute la durée du mandat.

A retenir

La loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 a validé le report de l'installation des élus du premier tour (entrée en fonction des Conseillers municipaux et intercommunaux le 18 mai) et celui du second tour pour les communes concernées. En conséquence, les exécutifs communaux et intercommunaux en place sont restés en fonction. S'agissant de la CCRV, 3 communes devant faire l'objet d'un second tour, l'exécutif élu en janvier 2017 poursuivra son travail – sauf éventuelle future loi – jusqu'au plus tard le troisième vendredi suivant le second tour des élections municipales (dont la date n'est pas encore connue à l'heure où nous écrivons ces lignes). Un nouvel exécutif sera alors élu par le nouveau Conseil communautaire.

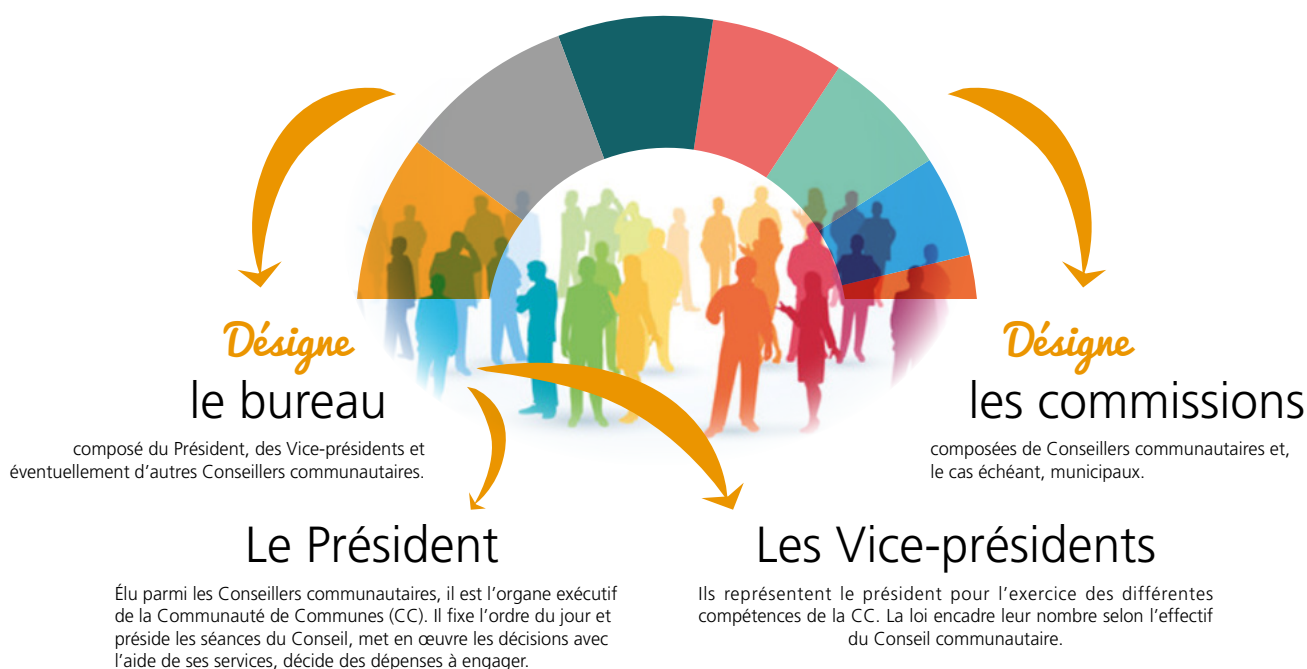
• Dans les communes de moins de 1 000 habitants (50 communes sur le territoire de la CCRV)

Il n'y a pas de « fléchage »¹ concernant les Conseillers communautaires. Les électeurs peuvent procéder au panachage pour élire leurs représentants communaux.

À l'issue de l'installation du Conseil municipal, leurs représentants à l'intercommunalité sont désignés parmi les Conseillers municipaux élus, en suivant l'ordre du tableau (maire, adjoints puis conseillers). Chacune des 50 communes de la CCRV dispose ainsi d'un siège de titulaire et de suppléant au sein du Conseil communautaire.

¹ Fléchés/Fléchage : les élus qui siégeront au Conseil communautaire sont indiqués sur les bulletins de vote distribués.

le Conseil communautaire



Covid-19: les actions de la CCRV

Dès l'annonce du confinement par le Président de la République le 17 mars dernier, la CCRV a œuvré pour la sécurité de ses concitoyens et de ses agents tout en essayant de maintenir, dans la mesure du possible, ses services publics en activité.

1 Dotation gratuite de masques aux personnels soignants

La CCRV a passé commande de 40 000 masques de type FFP2. **20 000 ont été, dès le 8 avril, mis à disposition du « Collectif des médecins de Villers-Cotterêts / La Ferté-Milon et alentours »**, sous la coordination du Docteur Bruno DELBENDE. Ils ont ainsi été répartis entre les personnels médicaux et médico-sociaux (médecins, infirmiers, pharmacies, EHPAD...) de tout le territoire intercommunal.

2 Accueil d'urgence au Relais Assistants Maternels (RAM)

Pendant toute la période de confinement, un accueil d'urgence, gratuit, à destination des enfants des professionnels de santé et des forces de l'ordre, a été mis en place au sein du RAM. Les horaires d'accueil ont été élargis, de 5h30 à 22h, afin de s'adapter aux emplois du temps des parents.

Les animatrices du RAM se sont également mobilisées en faveur des personnes les plus fragilisées et isolées avec leur fiche « Bonne Mine ». Téléchargeable sur le site de la CCRV, cette fiche ludique peut être envoyée, une fois complétée, aux grands-parents de l'enfant ou à un autre membre de la famille (oncle, tante etc.). Elle peut aussi être adressée directement à la CCRV qui se chargera de la transmettre aux malades dans les hôpitaux ou les EHPAD.

3 Réseau de transport gratuit pendant le confinement

Du 20 mars au 11 mai, la vente et l'utilisation de tickets sur le réseau de transport intercommunal Villéo-Retzeo, ont été suspendues. Cette décision a été prise afin de respecter les diverses mesures d'hygiène, permettant aussi aux usagers de circuler gratuitement. À ce jour, 18 communes de la collectivité ont accès à ce réseau : une extension sur l'ensemble du territoire est d'ores et déjà prévue pour le 1^{er} septembre prochain.

4 Des agents en télétravail

Suite aux mesures prises dans le cadre de la situation sanitaire, tous les services de la collectivité se sont vu contraints de fermer leur accès au public, école de musique et piscine y compris. Dès cet instant, nos agents ont fait preuve de réactivité et d'adaptation pour maintenir les services publics en activité grâce notamment au télétravail.

5 Eau et assainissement

Les agents des services de la CCRV ainsi que leurs prestataires se sont mobilisés tout au long du confinement afin de maintenir la qualité de l'eau et un réseau d'assainissement viable. Cela malgré les problèmes de lingettes rencontrés (p7) et des contraintes sanitaires ou techniques imposées par le gouvernement.

6 Suspension temporaire d'une partie de la collecte des déchets

La collectivité a été contrainte de suspendre temporairement ses collectes de tri, de déchets verts et de verre face aux différentes annonces de ses prestataires. En effet, le Syndicat Valor'Aisne, auquel la CCRV a délégué sa compétence traitement des déchets, a pris la décision de fermer ses 2 centres de tri. La collectivité n'avait donc plus accès aux exutoires¹.

De plus, nos prestataires de collecte, en sous-effectif dû au confinement et aux règles de prévention, n'ont pu procéder aux ramassages du verre et des déchets verts afin de privilégier celui des ordures ménagères. Aujourd'hui, toutes les collectes ont repris normalement.

7 Fermeture temporaire des déchèteries

La CCRV a également pris la décision de procéder à la fermeture de ses 2 déchèteries, situées à Ambleny et Villers-Cotterêts, pour 3 raisons :

- protéger ses agents
- prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger les autres,
- impossibilité de vider les bennes en raison de la fermeture des exutoires¹ par ses prestataires.

Toutefois, un accueil sur rendez-vous a été maintenu pour les artisans afin de les soutenir dans leurs activités, et depuis le 11 mai, les déchèteries sont à nouveau accessibles à tous.

Réouverture des déchèteries

Depuis le 11 mai grâce à la réouverture des exutoires¹ de ses prestataires, les habitants de la CCRV ont pu à nouveau accéder aux deux déchèteries, sous certaines conditions expresses : prise de RDV, port du masque et des gants obligatoire (non fournis), passage limité à 1 dépôt de 1m³ maximum par jour. Cette reprise était très attendue et tout a été mis en œuvre pour que les réouvertures se passent dans les meilleures conditions pour tous, personnel comme usagers.

Plus de renseignements sur le site de la CCRV : www.cc-retz-en-valois.com

¹ Exutoires : sites de destination finale des déchets, pour leur valorisation ou leur élimination : sans eux, les camions de collecte ou déchèteries ne peuvent plus évacuer les déchets collectés.

Covid-19: aides aux entreprises

Pendant la crise sanitaire sans précédent que traverse notre pays, la Communauté de Communes, compétente en matière de développement économique, informe et accompagne quotidiennement les entreprises du territoire pour qu'elles puissent bénéficier des aides mises en place. Elle a également décidé de leur verser un soutien financier. Retour sur les principaux dispositifs en vigueur (à la date où nous rédigeons cet article).



Une aide financière de 1 000€ de l'intercommunalité

Le 14 avril dernier, le Président de la CCRV, Alexandre de Montesquiou, a tenu à s'adresser personnellement aux entreprises du territoire par le biais d'une courte vidéo.

Il y évoque la mise en place d'une aide d'urgence à destination des entreprises du territoire de 10 salariés au plus.

Cette aide, d'un montant de 1 000€, constitue un signal fort de l'engagement total de la collectivité – à la hauteur de ses capacités financières – aux côtés des artisans, commerçants, agriculteurs, professions libérales, indépendants et TPE de Retz-en-Valois, qui participent à la richesse et à l'attractivité de son territoire.

Elle concerne les entreprises respectant les conditions et critères d'éligibilité fixés par l'Etat pour l'attribution du volet 1 du Fonds de solidarité, à savoir :

- toute entreprise subissant une fermeture administrative

ou

- toute entreprise qui aura connu une perte de chiffre d'affaires de plus de 50 % au mois de mars 2020 par rapport à mars 2019 ; ou avril 2020 par rapport à avril 2019 (idem pour mai) ou comparativement

au chiffre d'affaires mensuel moyen sur 2019.

L'aide intercommunale est forfaitaire et concerne la globalité de la période d'urgence sanitaire. Elle sera versée aux entreprises en une seule fois.

Les aides nationales et locales

- Aide de 1 500€ maximum par mois du Fonds National de Solidarité, financé par l'État sur le site de la DGFIP

Pour les entreprises les plus en difficulté, il est possible d'obtenir une aide complémentaire auprès de la Région Hauts-de-France.

Rendez-vous sur leur site : www.hautsdefrance.fr.

- Pour les travailleurs indépendants ne pouvant pas bénéficier du Fonds de solidarité, vous pouvez demander une aide exceptionnelle auprès du CPSTI.¹
- Report des délais de paiement d'échéances sociales/fiscales.
- Remises d'impôts directs, dans le cadre d'études individualisées des demandes.
- Soutien de l'État et de la Banque de France pour négocier avec sa banque un rééchelonnement des crédits bancaires.
- Mise en place des prêts garantis par l'État (PGE) en lien avec Bpifrance. Toutes

les entreprises, commerçants, artisans, micro-entrepreneurs, exploitants agricoles, professions libérales, associations et fondations peuvent en bénéficier (seules exceptions : les sociétés civiles immobilières, les établissements de crédit et les sociétés de financement).

- Suspension des factures d'eau, de gaz, d'électricité et des loyers pour les petites entreprises les plus en difficulté ainsi que la suspension de leurs impôts et cotisations sociales ;

Retrouvez l'ensemble des dispositifs nationaux et locaux ainsi que la vidéo du Président de la CCRV, sur la page dédiée du site internet de la collectivité :

www.cc-retz-en-valois.fr/event/covid-19-accompagnement-entreprises/

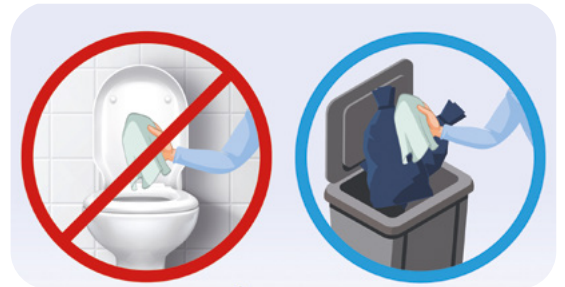
Renseignements :

Alexandre CLEMENT
Chargé de développement économique
03 23 96 61 26
06 86 93 24 26
a.clement@retzenvalois.fr

¹ Conseil de la Protection Sociale des Travailleurs Indépendants

Assainissement : les lingettes c'est dans la poubelle !

Multisusages, les lingettes ont conquis un large public et depuis la crise sanitaire que nous traversons, leur utilisation a explosé. Simples et pratiques, elles ont envahi nos foyers que ce soit pour le change des bébés, le ménage, le nettoyage des surfaces, des poignées de portes, ... et même pour se laver les mains, le premier des "gestes barrières". Le problème : elles ne sont pas jetées au bon endroit. La CCRV alerte ses administrés sur l'impact écologique et financier. Explications.



Adoptez les bons gestes pour la planète et votre porte-monnaie

En France, des centaines de lingettes sont utilisées chaque seconde. Les impératifs d'hygiène domestique, plus élevés que d'habitude pour lutter contre l'épidémie de Covid-19, n'ont fait qu'accroître leur utilisation. Pratiques certes, sauf quand elles ne sont pas jetées au bon endroit. **Même lorsqu'elles sont biodégradables¹, il faut impérativement les jeter dans la poubelle dédiée aux ordures ménagères, et non dans les toilettes ou le bac de tri. Cela évite de détériorer les réseaux d'assainissement des eaux usées, d'impacter l'environnement mais aussi d'engendrer des coûts financiers importants.**

- Adopter le bon geste permet de garantir le bon fonctionnement du service de l'eau.

Les lingettes s'agglomèrent entre elles dans les tuyaux, et s'y accumulent jusqu'à former des bouchons dans les réseaux d'assainissement. En ce moment, des centaines d'interventions, évitables, sont consacrées chaque jour à déboucher les canalisations d'eaux usées et à préserver le bon fonctionnement des stations d'épuration. En jetant les lingettes à la poubelle, vous permettrez aux agents d'intervenir sur d'autres situations urgentes pour garantir la continuité des services.

- L'accumulation de lingettes perturbe par ailleurs le fonctionnement des stations d'épuration, qui ne sont pas conçues pour retenir une quantité anormalement élevée de ces éléments. Les stations traitent biologiquement les eaux usées grâce à des bactéries qui digèrent uniquement les matières organiques, avant de rejeter les eaux épurées dans le milieu naturel. Pour protéger ce traitement, des équipements retiennent tous les éléments solides présents dans l'effluent. Or, une quantité excessive de lingettes peut entraîner des pannes et nuire à l'efficacité de ce traitement. **En jetant vos lingettes à la poubelle, vous contribuerez donc directement à préserver l'environnement.**

- Les lingettes évacuées dans les toilettes coûtent cher à la collectivité : les opérations de débouchage des canalisations d'eau usées représentent 30% du coût d'exploitation des systèmes d'assainissement. Pensez aussi que votre propre branchement d'assainissement peut s'obstruer, engendrant des désagréments nombreux (mauvaises odeurs, débordements des eaux usées...) et des réparations qui seront à votre charge.

Adopter le bon geste "lingette = poubelle" profite à tous, et d'abord à vous !

Les lingettes polluent 20 fois plus !

D'après l'organisation indépendante WWF, elles génèrent dans le monde 23 kg de déchets par an et par personne, contre 1,2 kg pour les nettoyants traditionnels, soit vingt fois plus. **Privilégiez donc l'utilisation d'eau et de savon. C'est meilleur pour votre pouvoir d'achat, et ça protège l'environnement.**



Le contenu d'un panier de poste de relèvement à Ambleny pour une semaine, et parmi ces lingettes, certaines dites « biodégradables ».

Renseignements :

Services techniques de la CCRV
Impasse du Chênois 02600 Villers-Cotterêts
Gérald Hutsebaut
03 23 96 61 28
g.hutsebaut@retzenvalois.fr

¹ Les lingettes dites "biodégradables" n'ont pas le temps de se désagréger entre les toilettes et la station d'épuration et sont donc tout aussi néfastes pour le réseau d'assainissement et l'environnement (Cf photo : LINGETTES contenu d'un panier hebdomadaire de relèvement)

Gros succès pour le Séjour Hiver !



Cette année pour la première fois, le Service Enfance Jeunesse (SEJ) de la Communauté de Communes Retz-en-Valois a proposé un séjour hiver aux enfants du territoire. La vingtaine de places proposée a été prise d'assaut et les heureux inscrits ont pu profiter d'une belle semaine en Savoie.

Fin février, c'est dans la station d'Arêches-Beaufort que les enfants, âgés de 9 à 15 ans, se sont adonnés aux joies des sports d'hiver : ski, randonnée en montagne, balade en chiens de traîneau, sorties en raquette... la petite troupe a également bénéficié d'une météo ensoleillée, bien agréable pour la plupart des activités organisées.

Sous la houlette d'Océane Voyage, prestataire de la CCRV, les jeunes participants ont aussi pu partir à la découverte du patrimoine local et pour certains, découvrir la vie en collectivité. Peu après le voyage, le Service Enfance Jeunesse a reçu des retours très positifs des familles et des enfants... de quoi encourager l'organisation d'autres séjours comme celui-ci !

A noter : le programme d'activités proposé par le SEJ a dû être modifié en raison du contexte sanitaire. N'hésitez pas à le contacter ou à visiter notre site pour profiter des sorties et voyages qui restent programmés !



Dès 12 ans, monte un projet *et crée* ta Junior Association !

En partenariat avec le Réseau National des Juniors Associations (RNJA), le Service Enfance Jeunesse de la CCRV permet aux jeunes mineurs, dès 12 ans, de mener un projet qui leur tient à cœur, en toute autonomie.

Culture, sport, environnement, solidarité, communication... toutes les thématiques sont possibles ! En 2019 en France, plus de 1 100 associations se sont vues accorder le label « Junior Association ».

Ce dispositif souple permet de mettre en place des projets dans une dynamique associative et de s'approprier un mode d'organisation démocratique et citoyen.

Il permet de se regrouper et de fonctionner telle une association loi 1901, en reconnaissant aux jeunes le droit d'agir.

Un accompagnateur local les guide dans les démarches de création d'association, dans l'élaboration du projet, etc.

Alors si tu as entre 12 et 17 ans, que tu habites une commune de la CCRV, que tu as des projets plein la tête et que tu aimes le contact avec les autres jeunes, le Service Enfance Jeunesse de la CCRV t'accompagne dans la création d'une JUNIOR ASSOCIATION !

Aide au Financement du BAFA

l'animation t'intéresse ?



Dès 17 ans tu peux obtenir le BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur d'accueil collectif de mineurs). Depuis l'an dernier, la CCRV t'aide à financer l'obtention de ce diplôme !

Renseignements auprès du Service Enfance Jeunesse

Renseignements :

Service Enfance Jeunesse
03 23 55 98 97

Mustapha ELKIHIL,
Coordonnateur Enfance Jeunesse
m.elkihel@retzenvalois.fr

Patricia AERTS,
Secrétaire du Service Enfance Jeunesse
p.aerts@retzenvalois.fr

Le RAM ce n'est pas que *pour les "Ass. Mat."* !

Bien connu des parents et des assistants maternels (ass. mat.) du territoire Retz-en-Valois, le RAM (Relais Assistants Maternels) est un lieu d'information, de rencontres, qui fourmille d'activités tout au long de l'année. Egalement destiné aux gardes à domicile, qui n'osent pas toujours franchir les portes de la structure intercommunale, on vous explique les avantages à vous manifester auprès de ses 3 animatrices !

Apparaître dans la base de données du RAM

Le RAM reçoit de nombreuses demandes de la part des parents ou futurs parents en recherche d'un mode de garde pour leur enfant de moins de 6 ans. Afin de pouvoir les informer au mieux, les animatrices du RAM tiennent une base de données, régulièrement mise à jour, avec les coordonnées des structures d'accueil petite enfance, des assistants maternels agréés mais aussi des gardes à domicile en recherche d'employeur.

Vous accompagner dans vos démarches

Vous avez besoin d'informations concernant votre profession ? Le relais vous propose :

- une aide dans vos démarches administratives
- un soutien dans l'exercice de votre métier
- des temps de rencontre (éveil des enfants, réunions thématiques...)
- une information sur vos droits et vos devoirs relatifs à votre profession
- des documentations sur la petite enfance
- une écoute en cas de désaccord avec votre employeur et une orientation vers les services compétents.

Participer aux activités du RAM

Chaque trimestre, le RAM fait parvenir aux assistants maternels et gardes à domicile recensés, un nouveau planning avec de nombreuses activités. Au programme : éveil musical, éveil corporel, exploration artistique, atelier semoule, cuisine, récup, parcours sensoriel, jeux et beaucoup d'autres encore...

Ces rencontres sont gratuites et encadrées par des professionnelles de la petite enfance.

Et comme le RAM est partenaire du Cinéma Les Clubs de Villers-Cotterêts, on vous propose régulièrement :

- des ciné-crétatifs : projections de courts-métrages adaptés aux jeunes enfants, suivies d'une animation créative en lien avec le film ;
- des ciné-échanges : projection d'un film ou documentaire sur une thématique liée à l'enfance ou l'éducation, suivie d'un temps d'échange animé par un professionnel.

Alors, n'hésitez plus et contactez nos animatrices pour être référencé dans leurs fichiers et accéder à ces services !

Renseignements :

Relais Assistants Maternels intercommunal
Rue Alfred Juneaux
02600 Villers-Cotterêts
03 23 96 61 30
ram@retzenvalois.fr

Suivez l'actualité du RAM sur www.cc-retz-en-valois.fr

Le RAM est un service gratuit de la CCRV destiné aux parents/futurs-parents, assistants maternels et gardes à domicile du territoire.

Depuis septembre 2019, le RAM bénéficie de nouveaux locaux, situés rue Alfred Juneaux à Villers-Cotterêts (adjacents à la piscine intercommunale). Un lieu chaleureux et coloré, aménagé et adapté à l'univers des enfants !



Habitat : vous n'imaginez pas ce qu'on peut faire pour vous !

La politique du logement et du cadre de vie est l'une des compétences dites « obligatoires » de la Communauté de Communes Retz-en-Valois (CCRV). Une de ses missions est donc d'agir en faveur de l'amélioration de l'habitat : on vous donne plusieurs pistes sur les actions et les aides existantes sur le territoire, ainsi que des informations sur le guichet de l'habitat de la Communauté de Communes.

Des balades thermiques

En février 2020, en partenariat avec SOLiHA Aisne* – Espace Info Énergie, des balades thermiques publiques ont été proposées aux plus petites communes du territoire de la CCRV (moins de 100 habitations). Elles ont notamment permis aux habitants de découvrir si leur logement semblait bien isolé et de bénéficier de conseils en rénovation énergétique.

Les premiers villages ayant répondu favorablement à cette proposition originale sont Monnes et Silly-la-Poterie. Préalablement inscrits, leurs habitants ont ainsi profité gratuitement d'une thermographie des façades de leurs maisons. Grâce à une caméra thermique, un conseiller énergie leur a fait découvrir les causes des pertes de chaleur des logements et les interventions possibles pour les limiter. L'objectif visé était double : l'amélioration du confort et la diminution des factures de chauffage.

A la fin de la balade thermique, le conseiller énergie a répondu aux questions sur la rénovation énergétique et les aides disponibles.

Dans le cadre de sa politique d'amélioration de l'habitat, la CCRV souhaite reconduire cette initiative l'hiver prochain dans d'autres communes du territoire. Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre mairie ou du Pôle Aménagement du Territoire de la CCRV.

Si vous avez des projets de rénovation énergétique, la collectivité peut également vous accompagner et vous conseiller.

* SOLiHA : SOLidaires pour l'HABitat assure une mission de conseil en maîtrise de l'énergie auprès des particuliers et des collectivités sur l'ensemble du département de l'Aisne, avec le soutien de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), du Conseil Régional Hauts-de-France et du Conseil Départemental de l'Aisne.



Des permanences conseils habitat & énergie

Pour toute question liée aux aides financières et aux dispositifs d'accompagnement concernant la rénovation, la Communauté de Communes Retz-en-Valois propose gratuitement des permanences à Villers-Cotterêts, La Ferté-Milon et Vic-sur-Aisne :

Permanences Amélioration de l'Habitat :

pour répondre à vos questions et vous informer sur les aides possibles concernant la rénovation de votre habitat.

Permanences Espace Info Énergie :

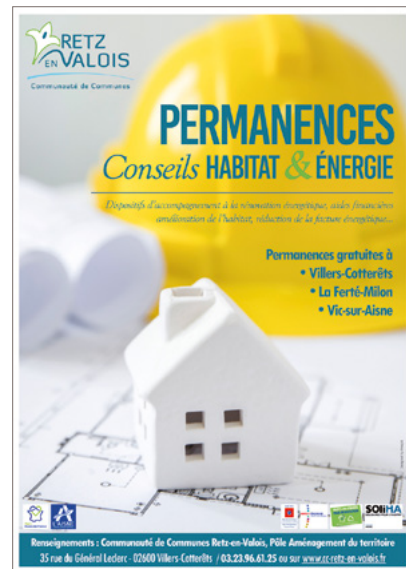
pour des conseils neutres, gratuits et indépendants sur la maîtrise de l'énergie dans l'habitat, afin de diminuer votre facture et améliorer votre confort.

Hauts-de-France Pass Rénovation :

pour bénéficier d'un accompagnement complet, qui va du diagnostic à la réalisation des travaux. Il vous permet d'être suivi techniquement et financièrement afin de mener votre projet de rénovation énergétique, en visant au moins 40% d'économies d'énergie.

Vous pouvez également contacter directement SOLiHA Aisne : **03 23 26 73 84** ou contact.aisne@solihha.fr

À noter : sous conditions de ressources, des aides complémentaires peuvent également être apportées par la CCRV, n'hésitez pas à vous renseigner !



Contact :

Pôle Aménagement du Territoire de la CCRV
35 Rue du Général Leclerc
02600 Villers-Cotterêts
03 23 96 61 25
pole.adt@retzenvalois.fr

Le premier PLUi de la CCRV est en vigueur !

A l'issue d'une procédure d'élaboration de plus de 3 ans et de l'enquête publique organisée sur tout le territoire, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) a été approuvé par le Conseil communautaire le 21 février 2020.

Il est entré en vigueur depuis le 23 mars 2020 pour les communes de l'ex-CCVCFR et depuis le 23 avril 2020 pour les communes de l'ex-CCOC et de l'ex-CCPVA.

A quoi sert le PLUi ?

Ce document de planification unique remplace les 35 documents d'urbanisme communaux existants et couvre désormais les 19 communes qui n'en avaient aucun. Il simplifie et rend cohérente la politique d'urbanisme sur l'ensemble de l'intercommunalité.

Les enjeux d'aménagement dépassent aujourd'hui les frontières des communes et nécessitent une réflexion à plus grande échelle. Afin d'améliorer la réponse aux enjeux environnementaux, l'extension des zones urbaines est contenue et la dénaturalisation des sols limitée, conformément aux objectifs très rigoureux fixés par le législateur et le gouvernement ces dernières années.

Enquête publique et dossier d'approbation

L'enquête publique, au cours de laquelle une quinzaine de permanences se sont tenues, a été organisée du 11 décembre 2019 au 11 janvier 2020. Les administrés ont pu déposer leurs remarques grâce à la mise à disposition d'un registre papier dans chaque mairie et un registre

numérique accessible sur le site de la CCRV : une première sur notre territoire.

La Communauté de Communes a répondu à chaque remarque formulée pendant l'enquête. Dans la majorité des cas, elle a accepté les modifications demandées. La Commission d'enquête ayant rendu un avis favorable sur le PLUi, celui-ci a pu être approuvé par le Conseil communautaire le 21 février 2020.

Le rapport, les conclusions de l'enquête publique ainsi que le PLUi approuvé sont toujours consultables dans chaque mairie, au siège de la CCRV, auprès de son Pôle Aménagement du Territoire, de son antenne de Vic-sur-Aisne et sur son site internet.

Les nouveautés du PLUi

1 La préservation du patrimoine bâti et paysager

L'élaboration du PLUi s'inscrit en faveur de la préservation du patrimoine bâti et paysager du territoire pour lesquels des inventaires non exhaustifs ont été réalisés en collaboration avec les élus municipaux. Les règles retenues ont pour finalité d'empêcher les constructions ne s'intégrant pas au bâti existant et l'aspect traditionnel des villages et bourgs devrait

s'en trouver mieux préservé. Un cahier de recommandations architecturales et paysagères, annexé au PLUi, guide notamment les particuliers dans la réalisation de leurs projets et travaux.

2 La constructibilité en zones agricoles et naturelles

Les évolutions limitées du bâti existant sont désormais possibles dans les zones naturelles et agricoles, à l'exception des zones sensibles. Il s'agit notamment des extensions des maisons déjà édifiées ou de la construction d'annexes (garage, abri de jardin), ainsi que de piscines. Ces travaux n'étaient pas possibles sur une grande partie du territoire avant l'entrée en vigueur du PLUi. Ils sont néanmoins limités en surface afin d'éviter un empiètement trop important au sein des terres naturelles et agricoles à protéger.

L'évolution du PLUi

Le PLUi fixe des objectifs pour les 10 à 15 années à venir mais il ne s'agit pas d'un document figé. Il évoluera régulièrement en fonction des besoins du territoire et des éventuels changements législatifs. Pour toute suggestion de modification, les administrés peuvent contacter le Pôle Aménagement du Territoire afin que soit étudiée leur demande lors de la prochaine évolution du document d'urbanisme.



Pour toute information :

Pôle Aménagement
du Territoire de la CCRV
35 Rue du Général Leclerc
02600 Villers-Cotterêts

Cindy Gérard
03 23 96 99 91
c.gerard@retzenvalois.fr

Végét'halles : des fleurs locales de qualité

Depuis 2016, Nicolas et Claire BOUVY ont repris l'exploitation végétale de la famille BIARD, à Coeuvres-et-Valsery, ainsi que leur magasin *Les Halles aux Fleurs*, situé à Soissons. En 2019, ils ont décidé d'accroître leur activité et se sont installés sur la zone d'activité de Pontarcher, gérée par la Communauté de Communes. Rencontre ...



1 PARLEZ-MOI DE VOUS ET DE VOTRE ENTREPRISE

Issu de la grande distribution du végétal, mon métier n'était plus en accord avec les valeurs que je me faisais de ma profession. Je me sentais trop éloigné du client pour pouvoir répondre à ses besoins. J'ai souhaité renouer avec cette proximité en privilégiant des circuits courts. En 2016, j'ai donc démarré une nouvelle aventure en reprenant une activité existante qui partageait ces mêmes valeurs. Ma compagne m'a rejoint dans l'entreprise il y a 2 ans.

2 POUVEZ-VOUS NOUS RACONTER VOTRE INSTALLATION DANS LA ZONE DE PONTARCHER ?

Depuis plus d'un an, nous étions à la recherche d'un terrain pour développer notre activité. Nous disposions effectivement des serres de production et de stockage sur Coeuvres-et-Valsery mais cela ne suffisait plus pour répondre à la demande et à sa diversification. Nous recherchions un espace adéquat à notre besoin, proche du magasin. À cette époque, j'étais en relation avec l'ancien exploitant de la zone d'activité de Pontarcher dont la CCRV a repris la gestion. Ensuite, tout a été très vite et en 5 mois de temps, nous avons pu implanter nos nouvelles serres. C'est à ce moment-là que nous avons créé la société SARL Végét'Halles pour gérer cette nouvelle activité.

3 QUELLES SONT VOS DIFFÉRENTES ACTIVITÉS ?

Nous possédons une double activité : celle de fleuriste qui est la plus connue, mais également celle de jardinerie. La partie fleuriste est dédiée aux ventes

“
De bons produits,
au juste prix, et
au bon moment !

de bouquets classiques, aux diverses cérémonies (mariage, enterrement, anniversaire, commémorations...) ainsi qu'aux fêtes calendaires (Saint-Valentin, Fêtes des mères, Noël...). Une équipe de 5 salariés gère cette branche. La deuxième, avec 4 salariés, est quant à elle consacrée à la jardinerie : ils gèrent les plantes intérieures et extérieures, la pépinière, la gamme de contenants, de petit outillage et de produits de « soin des plantes ». Nous avons également un service de livraison en interne.

4 COMMENT VOUS DIFFÉRENCIEZ-VOUS DE VOS CONCURRENTS ?

Nous confectionnons tous nos produits sur place, que ce soit côté fleuristerie ou jardinerie, et sommes autonomes grâce à nos serres. Cela nous permet de maîtriser les prix et de proposer des produits locaux de qualité : de bons produits, au juste prix, et au bon moment ! Nous sommes également capables de nous adapter à la demande de nos clients en ajustant toujours au plus près nos approvisionnements. On s'adapte en étant les plus réactifs possibles.

5 AVEZ-VOUS DES PROJETS À VENIR ?

Dans un premier temps, nous souhaitons maîtriser nos activités liées à cette nouvelle infrastructure : cela implique de gros challenges en termes de gestion économique, logistique, managériale, etc. Nous envisageons l'organisation de journées portes ouvertes aux serres dès l'automne 2020. Notre prochain chantier aura lieu au magasin de Soissons.

Les Halles aux Fleurs
25 avenue de Compiègne
02200 SOISSONS
03 23 53 61 62
<https://www.leshallesauxfleurs.com>

Foire-Expo Retz-en-Valois : deuxième édition en vue !

En 2018, la première édition de la Foire-Expo Retz-en-Valois a rencontré un franc succès tant au niveau du nombre d'exposants, que de visiteurs. Plus de 3 000 personnes s'étaient alors déplacées pour rencontrer la centaine d'acteurs économiques du territoire issus de tous les secteurs : industrie, habitat, agriculture, artisanat, services, commerce, loisirs/tourisme.

Dans le cadre du Schéma de Développement Économique (SDE) de son territoire, et à la demande de nombreux participants et habitants, la CCRV a décidé de faire de la Foire-Expo Retz-en-Valois un véritable rendez-vous.

Désormais prévue tous les 2 ans, la prochaine édition aura donc lieu le **samedi 3 octobre 2020, au sein du parc du château à Villers-Cotterêts**, de 9h30 à 18h30.

OBJECTIFS :

Cette journée a pour objectif de faire connaître ou redécouvrir les entreprises locales, de favoriser l'accès à l'emploi, mais également de renforcer les liens entre les entreprises. En complémentarité de l'offre des agglomérations voisines et de la région Île-de-France, il est en effet nécessaire pour notre territoire de maintenir les savoir-faire locaux, d'être attractif pour séduire de potentiels investisseurs et de développer l'emploi de proximité.

La Foire-Expo Retz-en-Valois est donc un **événement économique majeur** mais aussi un **véritable rendez-vous entre les entreprises et le grand public**. C'est l'occasion pour la CCRV de rassembler petits et grands autour d'animations variées, destinées cette année encore à un **public familial**.

Malgré le contexte exceptionnel de ces derniers mois, la Communauté de Communes a souhaité maintenir cette deuxième édition afin que les entreprises de notre territoire, fortement éprouvées par la situation, puissent bénéficier d'un événement d'envergure visant à mettre en avant leurs activités. L'engagement de votre collectivité est total face à la crise sanitaire, économique et sociale que nous traversons : tout sera mis en œuvre pour que les gestes barrières et les règles de distanciation physique soient respectés.

Entreprises, habitants, élus : nous comptons sur votre présence le 3 octobre prochain dans le parc du château, mobilisons-nous pour notre économie !



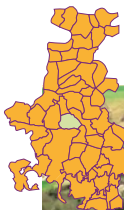
Découvrez les trésors de nos communes

Puiseux-en-Retz

La commune de Puiseux-en-Retz semble exister depuis l'époque gauloise d'après la découverte d'ossements humains. Les historiens supposent que des gaulois habitaient dans cette zone en raison des nombreux avantages qu'offrait la disposition du village. Puiseux possédait une source d'eau abondante qui ne tarissait jamais, hiver comme été. De plus, situé dans un vallon en bordure de forêt, celui-ci offrait une protection et une source de nourriture abondante (gibier, baies, fruits...). D'autres découvertes ont continué d'étayer cette théorie.

Lors de l'installation des Normands dans la région, les moines avaient pour mission de défricher les environs en remontant les cours d'eau dont celui du Ru de Retz. Soucy aurait donc été découvert en premier et Puiseux serait devenu un hameau. Il aurait obtenu son indépendance vers 1139. La délimitation entre les 2 communes aurait alors été tracée grossièrement à travers champs. Au vu des cadastres actuels, elle daterait donc de cette époque et n'aurait pas été modifiée pendant 900 ans.

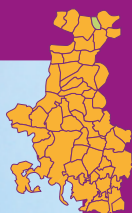
L'origine du nom du village proviendrait du latin *Podiscus* ou *Podiscum*. Il devient *Putéolis* au IX^e s. puis *Pouiseu* en 1110, *Puisous* en 1142, *Pyseulx* en 1573 et *Puiseux* à partir de 1615. Comme la commune était souvent confondue avec celle de Puiseux et Clanlieu (située au Nord du département), le Conseil municipal a demandé en 1945 de l'appeler Puiseux-sur-Retz. Le Conseil d'Etat, compétent à l'époque, a donc opté pour Puiseux-en-Retz, devenu son nom légal depuis 1947.



La Mairie et la maison école ont été construites en 1880 sur les terrains de l'ancien château qui fût démoli pour cause de vétusté, suite à la Révolution Française de 1789. L'école accueille aujourd'hui le regroupement scolaire Puiseux/Vivières/Soucy.

De nos jours, Puiseux est apprécié pour son moulin, l'ancienne pisciculture devenu un gîte équestre nommé Moulin d'Icare, mais également pour son calvaire de la Croix d'Yseux, son église du XIII^e siècle, son lavoir, sa salle des fêtes et pour la Tour d'observation du général Mangin, reconstruite par la CCRV en 2017. En 1918, c'est depuis cette tour que le général Mangin lança sa contre-offensive qui mena la France vers la victoire.

Maire : Thierry GILLES - Nombre d'habitants : 214
Sources : documents de l'office de tourisme Retz-en-Valois



Vézaponin

Vézaponin fait partie du canton de Vic-sur-Aisne et se situe à moins d'un kilomètre d'Épagny, parmi les communes les plus au nord du territoire Retz-en-Valois.

Le village est bâti sur une ancienne chaussée romaine qui partait de Soissons, et se dirigeait en ligne droite sur Noyon, croisant le ruisseau coulant au fond la vallée. C'est cette localisation qui semble avoir donné son nom à Vézaponin qui était alors dénommé *Vadum* ou *Vadus* (le gué) *ad Ponentem* (placé, établi près du gué). Le ru d'Hozier et le ru de la Croix coulent en effet aux abords du village.

La commune possédait autrefois une maladrerie (hôpital de lépreux, au Moyen-Âge), qui fut réunie à l'Hôtel-Dieu de Soissons en 1696.

Son église, dédiée à Saint Laurent, a été déplacée après la Première Guerre mondiale, il s'agit d'un monument typique

de la reconstruction du Soissonnais en 1925. A noter en effet : le village a été presque entièrement détruit pendant cet affrontement, seules 3 maisons de l'époque existent encore.

Les villages des alentours présentent un patrimoine architectural riche, marqué par les reconstructions des édifices détruits durant les conflits, notamment ceux de 1914-1918. Des randonnées permettent de profiter de ce patrimoine, mais aussi du calme et du paysage bucolique des circuits traversant la Forêt de Retz.

Maire : Emmanuel LAURANT
Nombre d'habitants : 125

Sources : www.genealogie-aisne.com, Dictionnaire Historique de Melleville, Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons (1900), Pages jaunes, Wikipédia. INSEE

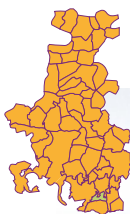


Passy-en-Valois

En 1256, la commune était dénommée *Paciacus* qui devient ensuite *Paci*, *Pacy* puis *Passy*.

Située sur un plateau dominant le bassin de l'Ourcq, la commune de Passy-en-Valois est traversée par le ru du Gril qui, auparavant, alimentait les fossés de défense du château. Au XII^e et XIII^e siècles, la commune était en effet une place-forte entourée d'une enceinte fortifiée bâtie autour d'une cour carrée.

Le château, tout comme l'ensemble du village a été totalement détruit pendant la Première Guerre mondiale. Il comprenait neuf tours circulaires et des douves qui furent comblées dans les années 1920. Le château connut plusieurs remaniements et ses ruines ont notamment été transformées en ferme par Jacques Ferté. Moteur économique du village, la ferme compte une quarantaine de salariés en 1940. Dédiée à l'élevage bovin et aux grandes cultures, c'est sous l'impulsion de son propriétaire que se développent les premières coopératives de la région. En effet, Jacques Ferté, après la Seconde Guerre mondiale, crée la coopérative céréalière de La Ferté-Milon. Il décide de monter une huilerie, devenue aujourd'hui « l'Endiverie du Valois », mais aussi la coopérative fruitière de Villers-Cotterêts. Une grande partie du territoire de Passy-en-Valois et des communes alentour verront alors, jusqu'à il y a peu, de grandes parcelles de vergers de pommes et poires.



Le patrimoine du village comporte également une église, reconstruite en 1925 à l'emplacement de l'ancienne qui fut détruite en 1918. Cette dernière était la chapelle du château, fondée en 1222 devant l'entrée, par Pierre Tristan, devenu seigneur de Passy pour avoir sauvé la vie du roi Philippe Auguste lors de la bataille de Bouvines (1214).

Maire : Alexandre QUENARDEL - Nombre d'habitants : 148

Pernant

Pernant est une jolie commune située au nord du territoire Retz-en-Valois, entre Vic-sur-Aisne et Soissons.

Selon Auguste Matton, archiviste de la fin du XIX^e, le nom de Pernant serait mentionné en 898 sous la forme latine *Parnacus*, puis on trouve *Pamant* dès 1063 ; des variantes seraient *Spamant* (1143) et *Pernan* (1589).

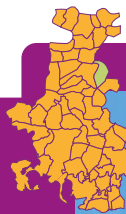
L'occupation des lieux est très ancienne. Elle est notamment attestée par la découverte de plusieurs sites préhistoriques, dont une nécropole datant du Second âge du fer (V^e siècle avant J-C) sur le lieu-dit « les Grevettes », en 1961.

Le village bénéficie d'un cadre privilégié grâce à un environnement naturel exceptionnel, comme ses pelouses sèches à orchidées, inscrites au schéma des espaces naturels sensibles de l'Aisne. La commune dispose également d'un patrimoine historique très riche, notamment avec son église dédiée à Saint-Léger, bâtie au XII^e siècle. Particulièrement touchée par les combats de la Première Guerre mondiale, comme dans de nombreux villages de la région, elle fut reconstruite dans une forme simplifiée.

Le château fort et ses carrières souterraines subirent également de graves dégâts lors de la Grande Guerre. Laissé à l'abandon, il sera classé à l'ISMH¹ en 1927, pour éviter sa destruction. Sauvé de la démolition par la mobilisation d'une association de sauvegarde créée dans le village, le château fut rénové et consolidé dès 2011. Les visites du château (racheté fin 2015), de son donjon et des carrières sont aujourd'hui possibles lors des journées du patrimoine. Pour accueillir les visiteurs sur le domaine, des chambres d'hôtes sont également proposées dans le manoir construit en 1920.

Maire : Christophe PADIEU - Nombre d'habitants : 685

¹ Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques



Entrée des carrières sous le château - © Havang (nl)

François I^{er}, grand roi de France

par Pascale Plazanet

En janvier, nous avons évoqué la dynastie des Valois, qui régna sur la France de 1328 à 1589. Parmi ses 13 rois, nous avons choisi de vous présenter François I^{er}, qui signa à Villers-Cotterêts l'ordonnance rendant obligatoire l'usage administratif du français.

Roi emblématique du XVI^e siècle, François I^{er}, né en 1494, régna de 1515 – année de son sacre à l'âge de 20 ans – jusqu'à sa mort, en 1547. Influencé par la Renaissance venue d'Italie, il encouragea les arts et les lettres. Il fonda ainsi en 1530 le « Collège royal », futur « Collège de France », et compta Léonard de Vinci parmi ses protégés, témoignant une véritable affection pour le vieil homme qu'il appelait « mon père ».

François I^{er} s'illustre aussi par ses nombreuses campagnes militaires, en particulier en Italie, remportant en 1515 la bataille de Marignan. Souhaitant conquérir l'empire des Habsbourg, il s'oppose pendant de longues années à l'empereur Charles Quint. Il sera fait prisonnier à Pavie.

Libéré en 1526, il choisit de faire construire le château de Villers-Cotterêts qu'il appellera « mon plaisir ». C'est là qu'il signe en 1539 l'ordonnance royale instituant le français comme langue exclusive de l'administration et du droit, à la place du latin. Le même document impose aux prêtres d'enregistrer les naissances et de tenir à jour un registre des baptêmes : c'est le début de l'état civil.

Il encouragea également les grandes découvertes : il enverra notamment Jacques Cartier découvrir le Canada en 1534.

Enfin, notre roi, qui mesurait deux mètres et qui d'après ses contemporains ne manquait pas de prestance, appréciait le luxe et la compagnie des femmes. Marié à Claude de France puis à Éléonore de Habsbourg, la sœur de son ennemi Charles Quint, il eut une cour où l'on appréciait les divertissements et les fêtes. Parmi ses maîtresses, on peut citer Françoise de Foix, Anne de Pisseleu – dont une rue de Villers-Cotterêts porte le nom – ou encore la comtesse de Thoury.



Photo (C) RMN-Grand Palais (musée du Louvre) - © Michel Urtado

Le saviez-vous ?

Parmi les propos du monarque, certains sont passés à la postérité. Voici les plus célèbres.

« Je peux faire un noble,
je ne peux faire un grand artiste. »

« Tout est perdu, fors l'honneur. » :
il aurait écrit cette phrase dans une lettre
adressée à sa mère après la bataille de Pavie,
« fors » signifiant « sauf ».

« Souvent femme varie. Bien fol est qui s'y fie. »

« Une cour sans femmes,
c'est comme un jardin sans fleurs. »



Une salamandre des escaliers du Château de Villers-Cotterêts

La salamandre, symbole du pouvoir

Animal magique au Moyen-Âge, la salamandre vit aussi bien sur terre que dans l'eau et on lui a longtemps attribué la faculté de résister aux flammes. Plusieurs rois en ont fait leur emblème mais c'est François I^{er} qui a utilisé le plus souvent sa représentation, en particulier lors de l'aménagement des châteaux de Villers-Cotterêts, de Chambord, de Fontainebleau ou d'Azay-le-Rideau. Elle est souvent figurée crachant de l'eau pour éteindre le feu et parfois surmontée d'une couronne et de la devise « Nutrisco et extinguo », qui signifie : « Je me nourris du bon feu, j'éteins le mauvais. »



Focus sur... l'Agence Aisne Tourisme

Qui sont-ils et que font-ils ? 100 % tournés vers le développement économique touristique, l'Agence Aisne Tourisme aide tous les habitants de l'Aisne qui ont une envie de projet touristique et qui se demandent par où commencer : vous voulez créer un « Gîte écolo », une cabane ou des bulles, des chambres d'hôtes au château... vous voulez transformer en meublé une jolie maison située en pleine nature pour faire partager aux vacanciers les plaisirs de la campagne à pied ou à vélo... vous possédez peut-être un bien en cœur de ville... ? Une équipe créative vous aidera à transformer vos idées, avant ou après vos projets. Déco expresse, conseils, l'Agence vous propose des solutions inédites, réalistes, faciles à s'approprier pour créer, optimiser et vendre vos hébergements.

Le plus : elle vous aide à fixer les bons tarifs, vous guide dans l'univers du web, et elle est même habilitée à classer en Etoiles... Le mieux c'est de venir les rencontrer !

L'Agence organise, rien que pour vous, des réunions collectives, concrètes, riches en information et pleines de bonnes idées.

Plus d'informations sur

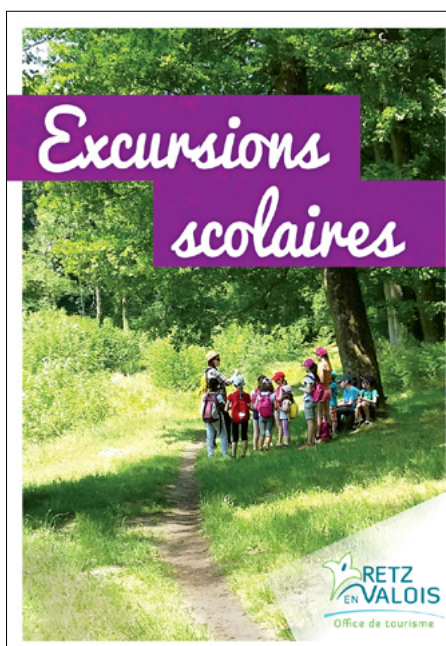
www.aisne-tourisme-pro.com



J'emène mes élèves en sortie avec l'office de tourisme

Enseignants, ce guide des excursions scolaires est fait pour vous et vos élèves ! Maternelles, écoles élémentaires, collèges mais aussi lycées : le service groupes de l'office de tourisme Retz-en-Valois vous a concocté un programme de sorties varié !

Spectacles, visite à la chèvrerie, croisière éducative sur l'Ourcq, sorties nature ou encore excursions à thématique historique pour les plus grands... il y en a pour tous les goûts et toutes les classes, quelles que soient les tranches d'âges !



Le service facilite la démarche des groupes, en vous offrant un nombreux choix de prestations et en assurant une réservation rapide et sûre. Il peut aussi vous proposer des journées « clé en main » : à votre disposition pour étudier et chiffrer toute prestation complémentaire, autre visite, repas, etc.

Alors n'attendez pas pour préparer vos sorties scolaires 2020-2021 prenez contact avec Lucile VAUVERT qui se fera un plaisir de vous renseigner !

**Office de tourisme
Lucile VAUVERT**

03 23 96 61 35

ou par e-mail à

l.vauvert@retzenvalois.fr

Tourisme : où se renseigner ?

TOUTE L'ANNÉE

- **Office de tourisme Retz-en-Valois**

6, place Aristide Briand - 02600 Villers-Cotterêts

- **Point d'information touristique Retz-en-Valois**

Antenne de la CCRV - 2 et 4 rue Saint Christophe - 02290 Vic-sur-Aisne

EN PÉRIODE ESTIVALE

- **Point d'information touristique Retz-en-Valois**

Domaine La Croix du Vieux Pont - 8, rue de la Fabrique - 02290 Berny-Rivière

Tourisme : comment les contacter ?

Tél. : 03 23 96 55 10

E-mail : ot@retzenvalois.fr

Site : www.tourisme-villers-cotterets.fr

Facebook : [ot.villerscotterets](https://www.facebook.com/ot.villerscotterets)

Le maintien des événements est soumis à l'évolution de la crise sanitaire que nous rencontrons actuellement.

Nous vous conseillons de vous rapprocher des organisateurs pour connaître la tenue ou non des manifestations.

Merci de votre compréhension.

L'agenda des communes

DU 27 JUILLET AU 7 AOÛT

ALSH : déconfinons nous en faisant notre cinéma !

- **Ressons-le-Long**, centre de loisirs, 6 Grand'rue - 9h-17h accueil possible de 8h à 18h (33€/semaine pour les Ressonnais et 49,50€/ semaine pour les extérieurs ; tarifs dégressifs pour enfant supplémentaire et QF) - 03 23 74 05 34 directionalsh@ressonslelong.com www.ressonslelong.fr

DU 24 AU 28 AOÛT

préentré

- **Ressons-le-Long**, centre de loisirs, 6 Grand'rue - 9h-17h - 6€/demie journée pour les Ressonnais et 7€ pour les extérieurs - 03 23 74 05 34 directionalsh@ressonslelong.com / www.ressonslelong.fr

29 AOÛT

Et reviendra la moisson

- **Ressons-le-Long**, ecoquartier 14h-18h 03 23 74 21 12 courrier@ressonslelong.com

7 SEPTEMBRE

Reprise des cours Gym Ressons

- **Ressons-le-Long**, salle Saint Georges - mardi et jeudi - enfants 17h45-18h45 ; adultes 19h-20h - gym.ressons@gmail.com gymressons.wixsite.com/fitness

12 ET 13 SEPTEMBRE

Fête médiévale d'Ambleny

- **Ambleny**, salle et terrain de la Vigne-Catherine, à partir de 10h - marché médiéval et attractions gratuits. Banquet le samedi soir, 20€, sur réservation - 06 06 77 39 29 arnaud.mikusiak@outlook.fr



12 ET 13 SEPTEMBRE

Fête communale

- **Berny-Rivière**

13 SEPTEMBRE

Prix des Dirigeants de l'ECVA (Entente cycliste de la vallée de l'Aisne)

- **Ambleny**, départs depuis le podium installé rue d'Hygnières, circuit dans les rues d'Ambleny - à partir de 14h courses cyclistes, cotisation pour les coureurs 03 44 42 16 21 xa.ecva@hotmail.fr

19 SEPTEMBRE

CPIE : Ateliers "les ambassadeurs sur la santé environnement"

- **Ressons-le-Long**, salle multifonctions - 9h30-18h 03 23 80 03 03 www.cpie-aisne.com

19 ET 20 SEPTEMBRE

Journées du Patrimoine "Les Journées des Peintres"

- **Cœuvres-et-Valsery**, église - 10h-18h Entrée libre 07 86 21 34 91 patrimoinedecoecuvres@orange.fr

26 SEPTEMBRE

Concert aux chandelles

- **Cœuvres-et-Valsery**, église - 20h30 - Entrée : 10€ - sur réservations 07 86 21 34 91 patrimoinedecoecuvres@orange.fr

19 ET 20 SEPTEMBRE

Journées européennes du patrimoine

- **Ressons-le-Long**, église et lavoir de la Montagne - 14h-18h - exposition "Dans mon village" ; concours photos paysages et espaces naturels 06 32 21 35 11 mediatheque@ressonslelong.com

29 SEPTEMBRE

Parcours du cœur

- **Ressons-le-Long**

Le point *sur les événements* de la *Communauté* de *Communes*

Événements sportifs (tous publics)

La Rando-Cyclo de la CCRV (vélo, VTT et pédestre), en collaboration avec le Cyclo-Club de Villers-Cotterêts, initialement prévue le 7 juin, est reportée au dimanche 6 septembre. Tarif : 3€

Rendez-vous à la salle Gérard Philippe à Villers-Cotterêts à partir de 7h

Renseignements au 07 57 51 32 22.

Sorties Enfance Jeunesse (8-15 ans)

Les sorties Enfance Jeunesse suivantes, initialement programmées en mars, avril et mai, seront reportées. Les dates n'étant pas encore définies, nous vous conseillons de contacter le Service Enfance Jeunesse de la collectivité pour vous renseigner. Nous relayerons ces informations sur le site de la CCRV.

- Château et Speed Park à Compiègne
- Musée du Quai Branly et Tour Eiffel
- France Miniature
- Parc Astérix
- Cité des Sciences

Les sorties prévues en juin et en juillet ainsi que les séjours d'été sont pour le moment maintenus sous condition de l'évolution de la crise sanitaire.

Renseignements : 03 23 55 98 97
p.aerts@retzenvalois.fr

Événements culturels (tous publics)

Nous ne sommes pas en mesure, à ce jour, de vous informer sur les dates de report des sorties culturelles. Afin de rester en alerte sur l'actualité de ces manifestations, rendez-vous sur le site de la CCRV.

Renseignements : 03 23 96 52 30 –
ecoledemusique-intercommunale@retzenvalois.fr

Sorties familiales de l'office de tourisme (tous publics)

La sortie « En chemin vers la Fontaine Saint-Martin » est reportée au lundi 19 octobre à 14h.

Celle des « Petits explorateurs » (sortie découverte en nature pour les 3-5 ans) est reportée au samedi 26 septembre à 10h.*

Nous ne sommes pas en mesure, pour le moment, de reprogrammer les sorties suivantes. N'hésitez pas à suivre toute l'actualité des sorties sur le site de l'office.

- 20 000 lieux sous la mare (Bois Bertrand)
- A l'assaut du château (La Ferté-Milon)
- Atelier taille de pierre
- A la rencontre des dragons volants
- Plantes exotiques envahissantes

Renseignements et réservations obligatoires :

Office du tourisme Retz-en-Valois
6 place Aristide Briand 02600 Villers-Cotterêts
03 23 96 55 10 / ot@retzenvalois.fr

www.tourisme-villers-cotterets.fr

Billetterie en ligne sur :
boutique.tourisme-villers-cotterets.fr

À l'affiche

Les événements de la Communauté de Communes



SAMEDI 4 JUILLET

Nocturne à la tour Mangin

Profitez d'une visite insolite au crépuscule pour (re)découvrir la tour d'observation du général Mangin. Glissez-vous dans la peau d'un soldat de la Grande Guerre à la veille de la contre-offensive du 18 juillet 1918. Rendez-vous au pied de la tour Mangin de 21h à 22h30. Adulte : 4,50 € - Enfant : 3,50 €

SAMEDI 25 JUILLET

Mon jardin idéal

Après avoir décrit votre conception du jardin rêvé, partez à la recherche d'éléments naturels pour le créer en 3D. Rendez-vous au Bois Bertrand à Fontenoy de 10h à 12h30. Adulte : 4,50 € - Enfant : 3,50 €

LUNDI 27 JUILLET

Jeu de piste en forêt de Retz

Jeu de piste familial en forêt de Retz avec énigmes et défis en pleine nature. Partie de plaisir garantie ! Rendez-vous à la maison forestière de parade en forêt de Retz de 14h à 16h. Adulte : 4,50 € - Enfant : 3,50 €



SAMEDI 8 AOÛT

Sauterelles et criquets à la loupe

À l'aide de boîtes-loupes, observez et découvrez la vie trépidante des sauterelles et des criquets du Bois Bertrand. Rendez-vous au Bois Bertrand à Fontenoy de 10h à 12h. Adulte : 4,50 € - Enfant : 3,50 €

SAMEDI 22 AOÛT

Équipage de St Rémy-en-Retz

Découvrez le monde de la vénerie avec l'Équipage de Villers-Cotterêts, en accédant au chenil et en assistant à l'entraînement des chiens. Rendez-vous au hameau de Longavesne de 14h30 à 16h. Adulte : 4,50 € - Enfant : 3,50 €

SAMEDI 22 AOÛT

À la rencontre des chauves-souris

Découvrez l'espace pédagogique de la maison forestière du Bois Hariez dédié à la protection des chauves-souris. Prévoyez votre pique-nique après la randonnée semi-nocturne. Rendez-vous au parc du Grand bosquet à Villers-Cotterêts, puis départ pour rejoindre le lieu de sortie en forêt de 18h30 à 23h. Sortie gratuite



LUNDI 24 AOÛT

Atelier de peinture végétale

Élaborez une palette de couleurs à partir de différentes espèces végétales, puis place à la créativité ! Rendez-vous au RAM à Villers-Cotterêts de 14h à 16h. Adulte : 4,50 € - Enfant : 3,50 €

SAMEDI 12 SEPTEMBRE

Musique verte

Avec les éléments naturels que vous offre le Bois Bertrand, créez vos instruments de musique ! Rendez-vous au Bois Bertrand à Fontenoy de 10h à 12h. Adulte : 4,50 € - Enfant : 3,50 €

SAMEDIS 5, 12, 18 ET 19 SEPTEMBRE

Brame du cerf

Accompagnés par un animateur de l'ONF, venez découvrir le son magique de cet animal et ses particularités. Rendez-vous au parc du Grand bosquet à Villers-Cotterêts, puis départ pour rejoindre le lieu de sortie en forêt de Retz de 20h30 à 23h30. Adulte : 12 € - Enfant : 6 €